



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions. Aucune clause contraire ne peut donc être opposée à TLM Câbles sans acceptation préalable.

### EMBALLAGE – TRANSPORT - RECEPTION DES MARCHANDISES :

Les marchandises même expédiées en FRANCO voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Il appartient au destinataire d'effectuer un contrôle quantitatif et qualitatif des marchandises et d'exercer s'il y a lieu, les recours contre les transporteurs.

### DELAIS :

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans engagement.

### RESERVE DE PROPRIETE :

La société TLM Câbles S.A.S au capital de 80000 Euros, se réserve expressément la propriété de toutes les marchandises faisant l'objet de contrats de vente jusqu'à encaissement intégral de leur prix en principal, intérêt et accessoires et ceci de manière permanente et pour toutes les marchandises livrées dans le cadre de nos relations commerciales à compter du jour effectif de l'ouverture de votre compte.

Cette clause de réserve de propriété ci-dessus énoncée, aux termes de laquelle le matériel vendu restera la propriété de la société TLM Câbles tant que le prix ne sera intégralement payé, joue notamment en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire de la société détentrice de nos biens, conformément aux dispositions de la loi numéro 80.335 du 12 mai 1980.

Bien que la société TLM Câbles conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral de leur prix, il est formellement stipulé que la société détentrice de nos biens assure dès leur délivrance, la responsabilité des dommages que ces marchandises pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

Le cas échéant, la revendication des marchandises cédées interviendra sans aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire par l'envoi d'une lettre recommandée avec A.R.

En cas de difficulté dans l'exercice de son droit de revendication, la société TLM Câbles pourra agir sur simple ordonnance rendue sur requête par le Président du Tribunal de Commerce du lieu du siège social de la société défaillante.

### FRAIS ADMINISTRATIFS :

Il sera facturé 8€ de frais administratifs pour toute commande inférieure à 80€.

### INDEMNITES DE RETARD :

3 x le taux d'intérêt légal

### INDEMNITES FORFAIT RECOUVREMENT:

40€

### CLAUSES DE GARANTIE :

Nos matériels sont garantis par certificats de conformité contre tous vices de construction pendant une durée de 12 mois.

La garantie ne couvre pas la mauvaise utilisation, le manque d'entretien ou l'usure normale du matériel.

La garantie des marchandises est limitée au remboursement ou au remplacement du matériel que nous aurions reconnu défectueux, cela à l'exclusion de tous frais, indemnités, dommages et intérêts.

### CONTESTATIONS :

Le tribunal de Metz est seul compétent en cas de réclamation ou de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes.

Parc d'activités Ste Agathe - 57190 FLORANGE

**Tél. +33 3 82 55 74 74 Fax : +33 3 82 55 74 75 E-Mail : [contact@tlmlc.com](mailto:contact@tlmlc.com)**

S.A. au capital de 80 000 Euros - R.C. Metz B 323 233 643 - Siret 323 233 643 00051 –

N° TVA FR 89 323 233 643 - APE 2593 Z – Banques : KOLB Metz – BPL Sarrebourg